

A l'attention des adhérent.es de la FCPE

Nous vous remercions pour votre courrier qui nous donne l'opportunité de développer nos engagements en faveur d'une Ecole laïque, émancipatrice et inclusive au service de l'égalité des chances.

1/ Renforcer le statut des représentants des parents d'élèves

C'est d'abord se donner les moyens d'appliquer réellement le décret de 2006 en associant les représentants des parents d'élèves aux instances pédagogiques, en leur donnant un espace sur les supports de communication des établissements, en faisant respecter le principe de fixer des horaires adaptés pour les différentes réunions et instances auxquelles ils participent.

C'est aussi aller plus loin, en proposant un véritable statut de représentant des parents d'élèves bénéficiant comme un représentant syndical d'un temps de décharge pour exercer son mandat dans de bonnes conditions.

2/ Ecouter les souhaits d'orientation des élèves

Les inégalités territoriales dans l'offre éducative dont la limitation du nombre d'options réalisées (EDS) dans les petits établissements, contraignent fortement les choix d'orientation et ne sont pas compatibles avec le principe d'égalité républicain. La solution proposée aujourd'hui qui incite les élèves concernés à se déplacer et à devenir internes dans un établissement éloigné de leur domicile ne prend en compte ni les coûts matériels que cela représente pour une famille ni les coûts psycho-sociaux pour les jeunes concernés. Pourtant la réforme du bac et la mise en place de la plateforme Parcoursup ont donné une importance croissante aux enseignements de spécialité suivis.

Par ailleurs, le manque de moyens affectés à l'accompagnement des élèves dans leurs choix d'orientation génère le désarroi des jeunes et de leurs familles et conduit un nombre croissant d'entre eux à recourir à des prestations privées et coûteuses de coaching générant un accroissement des inégalités sociales.

Nous voulons : renforcer les services d'orientation en augmentant leurs effectifs et en préservant leur indépendance et supprimer Parcoursup qui ne fait que gérer la pénurie de places dans les établissements de l'enseignement supérieur.

En augmentant les effectifs pouvant être accueillis dans les filières publiques post-bac, en accompagnant mieux les élèves dans leur orientation et en donnant un revenu d'autonomie aux jeunes pour qu'ils puissent se concentrer sur leurs études, nous lutterons efficacement contre les échecs en 1er cycle de l'enseignement supérieur et l'Ecole retrouvera sa fonction d'ascenseur social.

Nous accorderons une attention particulière aux études dans les filières de santé afin de les rendre plus attractives et accessibles à tous. En accompagnant les généralistes dans la prise en charge de stagiaires, nous pourrions fixer de jeunes médecins dans nos territoires.

Pour les métiers du secteur médical et de l'enseignement, nous mettrons également en œuvre un plan de pré-recrutement ouvert dès la fin du lycée afin d'en favoriser l'accès des jeunes de tous les milieux sociaux.

Nous donnerons les moyens à l'enseignement professionnel de devenir une véritable filière d'excellence.

3/ Prévoir un nombre suffisant d'enseignants remplaçants

Les effectifs d'enseignants doivent être augmentés dans tous les cycles afin de retrouver les marges de manœuvre permettant les remplacements en cas de besoins et rendre possible les temps de suivi individualisés.

Nous proposerons des conditions de carrière plus attractives non seulement via la revalorisation des rémunérations mais également en favorisant les temps de concertation en équipes pédagogiques et les échanges de pratiques qui doivent être inclus dans le temps de travail, en limitant et indemnisant les affectations sur plusieurs établissements et en encourageant la formation continue des enseignants.

Il faut limiter le recours aux contractuels et ouvrir plus de postes. Afin d'assurer les ouvertures pérennes nécessaires dans le premier degré, maintenir la diversité et la qualité des enseignements dans le secondaire, assurer les nécessaires remplacements et permettre la recomposition des Réseau d'Aide Spécialisé aux Elèves en Difficulté (RASED).

La dotation en poste ne peut pas être déterminée en fonction du seul ratio élève/enseignant et doit, être adaptée, comme les DGH (Dotations Générales Horaires) des collèges et lycées aux contraintes en milieu rural. Tout habitant doit ainsi avoir une école à 15 minutes maximum de temps de transport (voiture ou transport en commun).

4/ Accentuer la politique d'accueil des enfants en situation de handicap ainsi que la politique générale d'inclusion

La formation des jeunes ne peut pas être réduite à la transmission de connaissances académiques et ce sont tous les métiers para-éducatifs qui devront être développés. Il faut remettre des conseillers d'orientation, des médecins, des infirmières et des assistantes sociales en milieu scolaire.

Il faut créer un véritable service public d'accompagnement des élèves en situation de handicap, avec un nouveau corps de fonctionnaires, en formant et titularisant les actuels AESH (Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap). Les services de mutualisation (PIAL) doivent être supprimés sans quoi le principe d'inclusion restera incantatoire.

De véritables filières de formation doivent être proposées à tous les élèves, dans des établissements publics et à une distance raisonnable de leur domicile. Ainsi, à Figeac, il est urgent de permettre aux élèves ayant bénéficié du dispositif ULIS en primaire et au collège, de pouvoir accéder à une formation cohérente avec leur avenir professionnel dans le lycée public de la ville et de ne pas être confrontés à l'alternative d'intégrer soit un établissement

privé soit une formation proposée au mieux à Cahors, c'est-à-dire à 1 heure de route de leur domicile.

5/ Limiter les effectifs par classe

Nous voulons sortir de la logique comptable et du diktat du nombre d'élèves accueilli. Un enseignement de qualité n'est possible qu'avec des effectifs maximums correspondant au type d'enseignement et au profil des élèves.

Il faut réduire partout les effectifs par classe pour faire mieux que la moyenne européenne, qui est actuellement à 19 élèves par classe dans le premier degré.

Ce sont des critères relevant de la qualité des enseignements qui doivent être pris en compte et qui pourront être gérés en interne dans les établissements dès lors que les DGH revues à la hausse permettront de sortir d'une gestion pénurique et de re-donner une dimension pédagogique à la répartition des moyens.

Nous défendons qu'aucune formation ou école ne doit fermer pour des questions liées au nombre d'élèves si elle correspond à un besoin en termes géographique, d'orientation ou de profils accueillis.

La re-construction de l'Ecole que nous proposons devra mettre un terme à la privatisation de l'enseignement, l'augmentation des familles faisant le choix des établissements privés et/ou de l'enseignement à domicile et permettre une réelle égalité des chances.